



28.05.2002 – 14:57 Uhr

Grillades: les dangers sont souvent sous-estimés!

Berne (ots) -

La belle saison invite à nouveau aux grillades. Mais attention - déjà de petites erreurs ou négligences commises lors de l'utilisation de grils peuvent conduire à des brûlures graves, à des incendies ou à des explosions. Beaucoup de gens n'ont pas conscience du danger.

Les grillades, au lieu d'être une fête, peuvent avoir une issue fatale. Ne vous gêchez pas le plaisir en provoquant un accident et ne sous-estimez pas le risque d'incendie et d'explosion et toutes ses conséquences! Le danger devient évident dès que l'on réalise à quel point les températures sont élevées: 800°C pour la flamme de gaz et 500°C pour le charbon de bois.

Pour des grillades en toute sécurité, suivez les recommandations du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi:

- Le gril doit être installé de façon stable, sur une surface plane et incombustible.
- Il faut observer une distance de sécurité suffisante (1 m au minimum) par rapport aux matériaux combustibles (meubles de jardin, stores, nattes de roseaux, façades de bois, etc.).
- Il faut surveiller les enfants et leur apprendre les dangers du feu: ceci vaut également pour les parties de grillades.

Grils à gaz

- Avant la mise en service de votre gril à gaz, observez dans tous les cas les consignes de sécurité données par le fabricant. Après la pause hivernale, il faut vérifier l'étanchéité des conduites de gaz (par exemple en les recouvrant de produit moussant).
- En cas de fuite, il y a danger d'incendie et d'explosion! Le gaz s'accumule au sol, dans les creux. Il ne faut donc jamais entreposer de bouteilles de gaz dans des locaux fermés.
- N'utilisez le gril qu'à l'air libre (jamais dans un sous-sol!).
- En cas d'odeur de gaz: * ne pas fumer, ne pas faire de feu; * ne pas actionner de commutateur ou de sonnette électrique; * fermer le robinet de la bouteille et arrêter les appareils; * faire réparer les appareils non étanches ou défectueux par un spécialiste.

Grils à charbon de bois

- La plus grande prudence s'impose lors de l'utilisation de liquide d'allumage. En raison du risque d'explosion, il ne faut jamais rajouter de liquide après un allumage manqué. Pour allumer du charbon de bois, il est préférable d'utiliser un allumeur. Cet instrument tubulaire, qui fonctionne sans liquide d'allumage, se trouve dans le commerce spécialisé à un prix avantageux.
- Les cendres peuvent rester incandescentes pendant plus d'une journée! C'est pourquoi il faut les vider dans un récipient incombustible, les éteindre avec de l'eau ou les laisser dans le gril à l'extérieur du bâtiment.
- En cas d'incendie, agissez selon le principe: alarmer - sauver - éteindre (sapeurs-pompiers: tél. no 118)

Le Centre d'information pour la prévention des incendie vous souhaite une belle saison de grillades et vous remet volontiers la nouvelle fiche "Danger d'incendie no 1: le gril" ou la brochure destinées aux ménages. Pour vos commandes ou vos demandes d'information, veuillez vous adresser à:

Cipi

Case postale 8576

3001 Berne

Tél. +41/31/320'22'20

Fax +41/31/320'22'99

E-mail: mail@bfb-cipi.ch

Internet: <http://www.bfb-cipi.ch>

Contact:

Voir ci-dessus

[014]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100017321> abgerufen werden.